



Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 AVRIL 2016 – 14h-17h
MAISON NATIONALE DES ELEVEURS, 149 RUE DE BERCY, 75012 PARIS**

Liste de présence : voir annexe

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration**
- 2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 janvier 2016**
- 3. Accueil des administrateurs élus et élection du bureau 2016**
- 4. Convention COMIFER-Ministère de l'Agriculture en cours, projets**
- 5. Le guide de la Fertilisation Raisonnée**
- 6. Annualisation des cotisations – Discussion sur les cotisations lissées sur 2 ans**
- 7. Promotion sur les contributions en tant que membres associés – Proposition**
- 8. Calendrier des réunions du Conseil d'Administration en 2016 – 2017**
- 9. Questions diverses**

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

La proposition d'ordre du jour est approuvée.

Les points divers suivants sont proposés :

- Organisation interne du travail avec Sophie et Laetitia (point pratique)
- Modification du règlement intérieur, article 7 à propos de la mise à disposition du secrétariat par l'UNIFA (et du siège social tournant ?)
- Information sur les manifestations extérieures
- Plateforme européenne sur le phosphore : que pourrait faire le COMIFER s'il s'y engageait ?

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 janvier 2016

Le compte-rendu est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

- En page 4, 4^{ème} ligne en partant du bas, remplacer « Tous les chapitres devraient avoir été remis à cette date » par « Tous les projets de chapitres devraient avoir été remis à cette date ».
- En page 6 :
 - o reformuler « Le MAAF verrait d'un bon œil que le COMIFER représente la France au niveau de la **plateforme Phosphore** » de la façon suivante :

« Le MAAF signale que la France est très peu voire pas représentée au sein de la plateforme européenne sur le Phosphore et qu'il soutiendrait une représentation du COMIFER. »

- supprimer « (tous les 4 ans) » dans le dernier alinéa
 - reformuler « Le MAAF peut voir cela rapidement avec le SSP en comité restreint » de la façon suivante :
 - « C'est possible, et la DGPE peut servir de facilitateur avec le SSP.»
- En page 7 : corriger les montants des dotations des collèges :
- Pour 2016 : 9 200 €/collège (au lieu de 9 000)
 - Pour 2017 : 9 400 €/collège (au lieu de 9 200)

3. Accueil des administrateurs élus et élection du bureau 2016

Les présidents du 1^{er} et du 3^{ème} collège souhaiteraient passer la main à une relève mais aucun candidat ne se déclare.

Le bureau est réélu pour un an et se compose comme suit :

Présidente :	Christine Le Souder
Présidents d'honneur :	Philippe Eveillard Jean-Claude Ignazi
Vice-Présidents :	Pascal Denoroy Rémy Duval Marc Lambert
Trésorier :	Marc Lambert
Secrétaire :	Mathilde Heurtaux

4. Convention COMIFER-Ministère de l'agriculture en cours, projets

Mission d'appui à la Directive Nitrates, procédure d'étude de la conformité des outils de calcul de dose

Le volet réglementaire de la procédure de reconnaissance des outils est suspendu. Cela signifie que le Ministère ne souhaite plus la présence de listes d'outils dans les arrêtés, mais il ne remet nullement en cause le reste des travaux et continue de le soutenir. Les deux raisons principales sont d'une part la volonté de séparer les outils de développement agricole et la réglementation (pas de noms d'outils dans les arrêtés) et d'autre part de craindre une faiblesse de la méthodologie proposée pour chaque outil dans le cas de plainte d'un éditeur.

Le COMIFER et le RMT F&E sont prêts à poursuivre la démarche d'analyse des outils, dans le but de les faire progresser.

Il est important de communiquer envers les éditeurs d'outils pour maintenir leur intérêt à s'impliquer dans la procédure.

➔ La nouvelle hiérarchie de Valérie Maquère n'a aucune connaissance historique des relations avec le COMIFER. **Il serait utile que le groupe soit connu de la nouvelle DGPE par le biais d'un contact direct. Le COMIFER demandera un rendez-vous avec l'appui de Mathieu Dourthe.**

➔ **Le MAAF relancera les GREN pour que le travail engagé par le groupe national d'appui puisse se poursuivre malgré la suspension de la phase réglementaire.**

La création d'un nouveau groupe d'experts, qui aurait pu être une autre solution pour le MAAF, serait contraire au principe de simplification.

L'Etat n'a pas pour rôle d'élaborer des cahiers des charges techniques ni de définir des méthodologies. Il soutient en revanche les initiatives qui portent des démarches « qualité ».

→ Le COMIFER pourrait s'orienter vers une démarche de certification.

« Conforme au Comifer » :

Le COMIFER pourrait élaborer collectivement un cahier des charges techniques et le faire valider par un cabinet extérieur, de type VERITAS. Le MAAF pourrait alors abonder.

Le coût de l'audit serait à la charge des éditeurs d'outils. On pourrait envisager une actualisation annuelle.

Convention MAAF/COMIFER

La convention qui lie actuellement le COMIFER au MAAF est la convention annuelle d'octobre 2014 à octobre 2015, qui a été prolongée par avenant jusqu'en octobre 2016.

Il faut maintenant préparer une nouvelle convention annuelle, à signer en juin 2016.

Le COMIFER propose de travailler sur l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

1. Évaluation de l'incertitude du calcul de la dose totale d'azote par la méthode du bilan prévisionnel
2. Parangonnage sur les modes de raisonnement de la fertilisation N, P et K dans les pays voisins
3. Elaboration d'une brochure rassemblant les données disponibles sur les valeurs fertilisantes (N PKMg S) des PRO, en attendant des travaux plus fins et plus exhaustifs qui sont longs et coûteux à mettre en œuvre (typologie et BDD).

Le COMIFER propose aussi de participer à la valorisation des résultats de l'enquête « Pratiques culturales » du SSP. Cela nécessite de passer par le comité du secret. L'enquête 2011 a été diffusée de façon éparse, mais elle date un peu. Il faudrait se positionner pour la prochaine enquête, mais qui n'est pas prévue avant 2018.

Le MAAF attire l'attention du COMIFER sur les exigences suivantes :

- les travaux doivent être à vocation opérationnelle (c'est le cas de ces 3 propositions),
- les travaux ne peuvent pas être cofinancés sur le CASDAR (vérifier que les travaux d'élaboration de fiches-produits menés par le RMT Elevages et Environnement ne correspondent pas au point 3),
- les travaux doivent pouvoir être achevés sur la durée de la convention : être précis dans les objectifs, et les séquencer par année (on n'a pas intérêt à avoir des avenants sur des conventions en cours).

Le MAAF est favorable à la production de publications partielles, sans attendre que les données exhaustives soient disponibles.

→ Ch. Le Souder fera une proposition associant les points 1 et 2 ci-dessus pour le contenu de la prochaine convention pour le mois de mai.

5. Le guide de la Fertilisation Raisonnée

Cf. diapos de P. Denoroy

Après la remise du manuscrit en juin, il sera nécessaire que Sophie et Laetitia soient disponibles :

- Sophie, pour la coordination des relations avec les auteurs, interface avec la France Agricole pour ses « questions aux auteurs »
- Laetitia, pour la relecture complète de l'ouvrage, surtout sur la forme

Ces travaux tomberont au moment des congés d'été, *a priori* entre juillet et septembre.

L'édition est prévue en octobre 2016.

➔ **Dans l'immédiat : Conclure une convention avec Bruno Colomb précisant les temps de travail pour chaque trimestre. Arrêt de la convention prévue au 30 juin – Voir 31/12/2016 s'il y a lieu.**

➔ **Après la publication de l'ouvrage : Monter un groupe qui se chargera, éventuellement en lien avec les animateurs des GT, d'exercer une veille pour la mise à jour régulière de l'ouvrage et voir si par chapitre, une réflexion peut être suscitée au sein d'un GT.**

➔ **Voir comment et quelles parties de l'ouvrage intégrer sur le site web du COMIFER.** L'objectif étant de toucher un public large et pas uniquement scientifique.

6. Annualisation des cotisations – Discussion sur les cotisations lissées sur 2 ans

Du fait de la difficulté que présente la gestion comptable et administrative du fichier d'adhérents sur 2 ans, il est proposé, soit de supprimer cette possibilité, soit de la rendre systématique et obligatoire et d'obtenir les paiements en début d'année.

Une autre proposition consisterait à faire les appels à cotisations **chaque année en septembre**, ce qui correspond, les années impaires, au moment des inscriptions aux Rencontres.

Des systèmes informatiques seraient utiles : de cotisation en ligne, d'inscription en ligne, de relance automatique individualisée, de génération de login et MDP.

A noter qu'un logiciel libre, « Galette » (d'après Blaise Leclerc), permet de gérer les fichiers d'adhérents et envoie automatiquement une relance un an après la cotisation, quelle que soit la date.

➔ **La déléguée étudiera avec la société Brett'Com la faisabilité de gestion du fichier d'adhérents via le site web et un point sera fait lors du prochain CA sur une solution qui satisfasse la gestion comptable.**

7. Promotion sur les contributions en tant que membres associés – proposition

Cf. diapo

➔ A préparer pour les membres associés :

Un bulletin d'engagement vierge à compléter et à signer par le membre associé, mentionnant qu'il n'utilise pas cet engagement à des fins commerciales

Un « flyer » mettant en valeur les activités du COMIFER

A envoyer par mail aux membres du COMIFER dans un premier temps, voire aux entreprises déjà ciblées, puis l'élargir à d'autres via des contacts en direct.

➔ Coût annuel : 500 € - Possibilité de s'engager pour 3 ans (1 500 €) avec facturation annuelle. A valider avec la comptable.

➔ Voir si l'association peut être reconnue d'utilité publique ?

8. Calendrier des réunions du Conseil d'Administration en 2016-2017

- **Vendredi 10 juin matin 9h30-12h**
(après-midi, groupe de préparation des Rencontres 2017, à confirmer)

- **Mardi 20 septembre matin** 9h30-12h
- 25 janvier : annulé et remplacé par ➔ **mercredi 18 janvier 2017 matin** 9h30-12h30

(le 17/01/2017, réunion d'examen de sélection des propositions de communications pour élaborer un projet de programme des Rencontres 2017).

9. Questions diverses

- Informations sur des manifestations

- 23 juin à Paris, 14h-17h : conférence « Economie circulaire et fertilisation » après l'AG de l'UNIFA
- 5-7 juillet à Louvain (BE) : JES 2016 (AFES)
- 8 décembre à Paris : Journée Mondiale des Sols - AFES
- 25-26 janvier à La Villette : Colloque scientifique sur l'innovation céréalière « Phloème » (ARVALIS)

- Règlement Intérieur et statuts

Prévoir une modification du règlement intérieur (Article 7 : structure d'accueil), ou un avenant, qui prévoit une mise à disposition de l'UNIFA.

Idem pour les statuts (article 3 : siège social), qui prévoit une adresse et des coordonnées à l'UNIFA ; à modifier.

- Organisation interne, répartition des tâches entre Sophie et Laetitia

Les membres du CA demandent cette répartition surtout pour la mise à jour du site internet.

Laetitia a en charge la page « Bilan Azote », de même que les documents issus des groupes de travail (dans leur espace).

A terme, Sophie devra se charger des actualités.

De toute façon, la communication se passe très bien entre les deux personnes.

En matière de documents présents sur le site, il faut voir comment compléter les actes en ligne des Rencontres Comifer-Gemas passées. Il faudrait pour cela scanner les ouvrages papier (livres bleus sombres, la série complète doit être dans les archives du Comifer) qui étaient la forme d'Édition des actes au début.

Christian Schwartz (ancien vice-président) a scanné autrefois les ouvrages entiers ; à retrouver sur le réseau du COMIFER, et vérifier que ces actes puissent être interrogeables par article.

Statistiques de fréquence du site web du Comifer :

L'analyse des flux est compris dans le cahier des charges de Brett'Com. Il est intéressant de connaître ce que les visiteurs cherchent ou lisent sur le site.

Nom de domaine initial : comifer.asso.fr = déclaré par ACTA Informatique

Nouveau nom de domaine : Comifer.fr = déclaré par ARVALIS

Création d'adresses mail @comifer.fr : Laetitia, Sophie, Rencontres.comifer-gemas

- Plateforme européenne Phosphore (ESPP)

L'ESPP travaille en amont de la réglementation, pour définir des critères. Ses travaux sont actuellement orientés sur le recyclage des MAFOR : PRO, struvite, biochar et cendres.

La France a-t-elle des enjeux particuliers à y défendre ? ou des alertes à porter ? L'important est de savoir quelles sont les spécifications que nous souhaitons pour les fertilisants des cultures.

Il faut suivre l'évolution de la réglementation, qui a des enjeux sanitaires et agronomiques. Les réglementations s'élaborent avec ceux qui sont présents dans les instances de concertation.

Le groupe PKMg doit réaliser la veille sur ce dossier.

➔ Prochain CA : le **vendredi 10 juin matin de 9h30 à 12h.**